

### **SOMMAIRE**



### 2. Sommaire

- 3. Mot du Maire
- 4 à 20. Comptes rendus du conseil municipal
- 20. **État civil**
- 21. Urbanisme
- 22. Anniversaire de la libération de la Drôme
- 22. Parc Naturel Régional du Vercors
- 23. Chemin des artistes
- 24. L'école de Combovin
- 24. L'école de Peyrus
- 25. L'école de Châteaudouble
- 26. Les petites mains du RPI
- 27. L'auberge de l'école
- 28. **L'ALSH**
- 29. L'Avenir Combovinois
- 30. Casa Matta
- 31. Jé un garage
- 32. La Diane Combovinoise
- 32. L'arbre des Lumières
- 33. Club de l'amitié
- 34. Paroisse Saint Martin
- 35. Infos Pratiques
- 36. **Calendrier 2024**





### **MOT DU MAIRE**

#### Chères Combovinoises, chers Combovinois,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Sur un contexte mondial difficile, où de nouveaux conflits nous inquiètent, le temps des commémorations locales nous permet d'insister sur la fragilité de la paix que nous pensons acquise. Ces cérémonies nous rappellent aussi à tous le devoir individuel de mémoire, c'est pourquoi j'invite la jeunesse à se joindre à nous, avec leur famille, afin qu'ils puissent en connaître le sens, l'importance et demain, prendre le relais.

Le contexte économique inflationniste nous invite à la prudence, à une nouvelle forme de sobriété dans notre manière de consommer mais plus que jamais à **être attentif à ceux qui nous entourent**.

Les associations œuvrant dans la solidarité et favorisant le lien social sont des acteurs essentiels dans la vie communautaire. Je salue ici leur investissement. Le partenariat associations/mairie est indispensable et précieux. Les bénévoles et les élus partagent des objectifs communs, les actions et les évènements sont réalisés pour rendre notre vie en communauté plus douce, plus joyeuse, plus festive avec davantage de partage.

Ne laissons pas quelques individus affaiblir cette synergie bienfaisante qui a bénéficié à des centaines de participants sur l'ensemble des manifestations, et ce depuis de nombreuses années.

De même, j'attire votre attention sur le fait que lorsque des évènements graves sur différents sujets se produisent sur la commune, il n'est pas toujours autorisé au Maire de communiquer sur les procédures en cours... Cela ne veut pas dire « Inactions » des élus, cela ne veut pas dire « Indifférence » ni que nous ne sommes pas nousmême affectés par ce qui se joue sur notre territoire. Il a été affligeant de constater que quelques personnes attisaient les tensions, notamment en utilisant les réseaux sociaux alors que nombreux souhaitaient les voir s'apaiser. Dans la continuité de ces faits, des courriers anonyme, intimidant voire menaçant - sont parvenus en mairie, alors que l'écoute, le dialogue et la transparence ont toujours fait partie de notre ligne de conduite et de nos valeurs. Depuis 9 ans, tous les rendez-vous sollicités ont été honorés par moi-même ou les adjoints. Nous accordons beaucoup d'importance à maintenir cette proximité. Nous sommes élus pour œuvrer dans l'intérêt général, donc celui de l'ensemble des Combovinois. Cela se traduit souvent à rappeler les obligations de chacun, dans le cadre du contrat social qui nous permet le bien vivre ensemble, ce qui peut venir se heurter quelque fois à l'intérêt privé. Mais chaque demande, chaque décision, est toujours étudiée dans l'équité et le bon sens.

L'équipe municipale se rend toujours disponible pour entendre vos attentes, vos préoccupations. C'est grâce à nos échanges, que nos projets s'enrichissent et que nos petites et plus grandes actions nourrissent l'amélioration du quotidien de tous.

Cela me permet de faire un focus particulier sur la rénovation de la bascule utilisée encore par quelques combovinois. Ce patrimoine habilement rénové en régie par notre agent technique, Aurélien, fait partie des embellissements durables et utiles pour notre commune. C'est un attachement fort à l'identité agricole et forestière qui définit Combovin.

Je souhaite partager avec vous notre vision des projets sur la 2ème partie de mandat et je vous invite à nous retrouver nombreux à la cérémonie des vœux le samedi 13 janvier à 11h00. J'évoquerai plus en détails les projets réalisés et les travaux à venir (voirie, sécurité, bâtiments, fibre, enjeux suite au schéma incendie approuvé, Valence Romans Agglo...) et les travaux déjà annoncés mais en attente, beaucoup de temps ayant été consacré à des procédures en 2023 au détriment des projets.

Avant de conclure, je remercie très sincèrement toutes les bonnes volontés qui ont contribué cette année encore à des réalisations, ou au bien vivre à Combovin : citons par exemple un arrosage estival de nos plantations sur le temps des congés de l'agent, la mise en place de jardinières afin que le projet de l'école se réalise (de la « récup » et des bonnes volontés), un prêt de matériel pour la rénovation du portail du cimetière, un savoirfaire en menuiserie pour réaliser les bandeaux de la bascule, le prêt et mise en place d'un échafaudage pour permettre la rénovation du cadran solaire, le don ou la taille d'arbustes pour mettre en valeur un espace, des actions sur la propreté urbaine, le maintien en état des chemins ruraux, la tonte le long des voies communales quand la pluie favorise la repousse rapide, le versement de photographies de la commune aux archives ou encore la réalisation de ce bulletin municipal. Il y a tant de manière de soutenir et je sais combien les Combovinois sont contributeurs, chaque action positive, chaque présence bienveillante réchauffe les cœurs et participe à l'esprit collectif auquel nous sommes tous attachés. Le conseil municipal se joint à moi pour vous en témoigner notre reconnaissance.

Enfin l'ensemble des élus remercie madame Colombier Marianne, agent aux écoles, qui aura pris sa retraite au 30 novembre, pour sa disponibilité sans discontinuité pendant 24 ans auprès des élèves du R.P.I. Nombreux sont devenus grands. Nous la remercierons également le 13 janvier.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, je tiens à vous souhaiter une bonne santé, car sans elle, la vie est moins agréable, d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de ceux qui vous sont chers et mes meilleurs vœux pour 2024.

Séverine BOUIT Maire de Combovin Vice-Présidente de Valence Romans Agglo

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022**

**Présents :** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DELARBRE Sébastien, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

Absents excusés : BONNARDEL Jérôme, DUPRÉ LA TOUR Rémi Secrétaire de séance : CHATEAU Marie-Christine

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité des présents

### DÉLIBÉRATION: CONVENTION CAUE - VALENCE ROMANS AGGLO: ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE RECONS-TRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes de Combovin est située dans le centre village à proximité d'autres équipements publics : la nouvelle école communale, la mairie (réhabilitation récente de l'ancienne école), l'église.

Une réflexion est en cours concernant la requalification des espaces publics de cette nouvelle centralité.

Cette salle est bien située. Elle est très utilisée par les associations locales et pour la cantine de l'école.

Cependant, le bâtiment est en très mauvais état. Il a été construit dans les années 80 en surplomb de la rivière La Véore, sur un sol en partie remblayé. Il présente aujourd'hui des désordres structurels suite à des malfaçons. Des travaux de confortement provisoires ont dû être réalisés.

Une mission de réflexion préalable a été confiée au CAUE en 2020. La commune se questionnait sur deux scénarios : la rénovation et extension de l'équipement existant ou la démolition-reconstruction sur le même site.

Aujourd'hui, la commune a fait le choix :

- d'une démolition du bâtiment du fait de sa très faible qualité structurelle et architecturale et des travaux très importants qui devraient y être réalisés,
- de reconstruire une salle polyvalente sur le même terrain.

En effet, la salle des fêtes est située dans le centre village près de l'école (celle-ci servant aussi de cantine) mais la parcelle est soumise à des contraintes réglementaires.

La parcelle se situe en partie en zone inondable R3 de la Véore, conformément au PLU approuvé en février 2020 et dans une bande de 20 mètres par rapport à l'axe de la rivière pour se prémunir des débordements et limiter les risques liés à l'érosion des berges.

Des études (études géotechniques G1et G2, plan topographique) ont déjà été réalisées par la commune à la demande du pôle risques de la DDT. Des autres études complémentaires seront à faire ultérieurement en phase projet.

Ainsi, les élus de la commune de Combovin souhaitent aujourd'hui lancer le projet de reconstruction de leur salle polyvalente.

Madame le Maire donne lecture du projet de conven-

tion d'accompagnement à la maitrise d'ouvrage entre le CAUE, la commune et Valence Romans Agglo.

Cette mission d'accompagnement dans la rédaction du programme fonctionnel objet de la convention, représente pour le CAUE **12 jours de travail**, et inclut son adhésion 2023 à hauteur de 1 215 € et une participation de 2 608 €. Le montant total de la convention s'élève donc à 3 823 €. Elle est conclue pour une durée de 24 mois.

La participation sera réglée selon le calendrier suivant :

- 50 % à la signature de la convention
- 50 % lors de la remise du rapport

# DÉLIBÉRATION : VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°262

Madame le Maire rappelle la convention de location du terrain communal cadastré section A n°262 avec Monsieur Martinez signé le 1er juin 2018 pour un loyer annuel de 100 €.

Une estimation notariale a été effectuée par Maître JULLIEN en date du 30 novembre 2021 pour un montant de 5 000 € pour une surface de 50 ca soit 100 € le m²

Nota : le prix de 5000 euros est déterminé pour une surface de 50 ca et peut évoluer en fonction de la surface confirmée par géomètre.

Il conviendra de rajouter au prix de vente, à la charge des acquéreurs, les frais de géomètre et les frais d'acte notarié (coût notarial environ 1100 € dont rédaction acte + taxes).

Délibération approuvée pour 7 voix pour et 2 abstentions

# DÉLIBÉRATION: PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics 2021 de l'assainissement collectif et non collectif de Valence Romans Agglo.

# DÉLIBÉRATION : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2021 concernant la prévention et la gestion des déchets de Valence Romans Agglo.

# DÉLIBÉRATION : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO CONCERNANT L'EAU POTABLE

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022 (suite)

prix et la qualité du service public 2021 concernant l'eau potable de Valence Romans Agglo.

# DÉLIBÉRATION : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SMESV

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021 du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois.

Il est rappelé que la commune est alimentée par la nappe de Léoncel.

Le syndicat affinera son plan d'actions en cas de sécheresse.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

• Le projet appartement dans les combles de la mairie sera présenté en commission urbanisme vendredi 9 décembre à 20h30.

- Vœux de la municipalité : samedi 14 janvier 2023 à 11h00 à la salle des fêtes.
- Point sur la distribution des sachets gourmands par le CMJ pour les séniors de plus de 75 ans (33 colis).
- Commission vie sociale (rapporteur Magali Chazalet) :
  - Aide aux démarches administratives dans les médiathèques de l'agglo
  - Espace France Service (bus itinérant)
  - Mode d'accueil des jeunes enfants
  - Gens du voyage
  - Application Ecowatt
  - Caravane popcorn

Fin de conseil à 22h45

Prochain conseil municipal le jeudi 2 février 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2023**

**Présents:** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent **Absents excusés:** DELARBRE Sébastien **Secrétaire de séance:** CHAZALET Magali

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- la création de poste d'agent non titulaire à temps non complet qui devra assurer les fonctions de régisseur de la salle des fêtes.
- délibération autorisant le Maire à ester en justice par l'intermédiaire du cabinet FAYOL & avocats pour la succession de Monsieur Pierre BIENVENU.

Le conseil municipal approuve le rajout de ces 2 délibérations.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1ER DÉCEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité des présents

# DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N°244, 245, 246 et 250

Madame le Maire rappelle que les parcelles cadastrées section A n°244, 245, 246 sont des parcelles bâties de 165 ca appartenant à Monsieur et Madame CHAZALET Jean-Paul et Christine situées 85 Grande Rue et la parcelle cadastrée section A n°250 est une parcelle non bâtie (jardin) de 2 a 25 ca à proximité de la maison.

Le prix de vente de ces biens est de 285 000 EUR.

Madame le Maire rappelle les servitudes existantes sur les biens :

1- Servitude de passage public : il existe une servitude de passage sous la partie de la maison comprenant la salle de bain et la douche au 1<sup>er</sup> étage qui continue en longeant la façade sud-ouest de la maison.

2- Servitude de puisage : il existe un puits sur la limite séparative des parcelles A n°246 et 243 appartenant à Monsieur et Madame SEIGNOBOS Jean-Pierre et Josiane. Les propriétaires de ces deux parcelles disposent d'une servitude de puisage.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE de ne pas préempter sur la vente de ces biens**.

### DÉLIBÉRATION : CRÉATION DE POSTE D'AGENT NON TI-TULAIRE À TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire rappelle que les états des lieux d'entrée et de sortie lors de la location de la salle des fêtes sont actuellement assurés par le Maire et les adjoints. En effet, en raison de la crise sanitaire, de nombreuses locations ou mises à disposition n'ont pu avoir lieu. Les élus ont souhaité faire l'économie du poste en assurant eux-mêmes la charge des états des lieux.

Aujourd'hui, le rythme des mises à disposition est le même qu'avant COVID. Pour cette raison, Madame le Maire propose la création d'un emploi non permanent, pour commencer, en charge de la gestion de la location de la salle des fêtes dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet, à raison de 6h par mois.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2023 (SUITE)**

La rémunération sera calculée par référence à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique principale de 1<sup>ère</sup> classe.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION : FORFAIT NETTOYAGE POUR LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire rappelle que lors des locations de la salle des fêtes aux associations, ces dernières ont fait la demande que la commune puisse proposer un forfait ménage contre rémunération de cette prestation.

Madame le Maire propose que cette prestation soit effectuée de préférence en régie, éventuellement avec le nouveau régisseur de salle et propose un forfait lavage sol nu et balayé, finition cuisine et sanitaires au prix de 100 €, signé lors de la convention.

À noter que le tarif de 100 € sera à réévaluer après utilisation.

Le régisseur de salle devra informer les locataires sur le tri des poubelles, les lieux de stationnement et les contraintes particulières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

# DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL À L'AVENIR COMBOVINOIS

Madame le Maire rappelle la délibération du 9 février 2017 l'autorisant à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du local à l'association l'Avenir Combovinois.

La convention signée le 11 mai 2017, renouvelable tous les ans pour une période ne pouvant excéder 6 ans, arrive à son terme et doit donc être renouvelée.

Pour information, il est précisé que la valeur locative des biens mis à disposition est évaluée à 100 € mensuel, soit 1200 €/an.

Il est rappelé que chaque association peut solliciter un local de stockage si besoin et que la commune y répondra selon les disponibilités (question d'équité entre les associations).

D'autres conventions sont en cours à titre gratuit : un terrain pour les jardins partagés, un grenier pour le stockage. Ces lieux mis à disposition pour les associations n'ont pas de but lucratif.

Aussi, Madame le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition du local à l'Avenir Combovinois et en donne lecture.

Délibération approuvée par 9 voix pour et 1 abstention

# DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO CONCERNANT L'EAU POTABLE

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces Frances Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-lsère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

Aujourd'hui la commune compte 5 agents et nécessité qu'un agent ait une formation spécifique. Avec une qualification France service, l'accompagnement des personnes sera plus efficient.

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services:

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

Délibération approuvée à l'unanimité

# DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ESTER EN JUSTICE PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CABINET FAYOL & AVOCATS

Madame le Maire rappelle le litige quant à l'interprétation du testament de Monsieur Pierre BIENVENU qui oppose la commune et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), service des domaines.

Aussi, Madame le Maire a sollicité le cabinet FAYOL & associés afin de défendre les intérêts de la commune et demande au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice par son intermédiaire.

La commune a également saisit sénateur et député (Monsieur BUIS le mettra à l'ordre du jour de sa rencontre avec Madame la Préfète).

Il n'y aura pas de participation financière pour payer l'avocat puisque le remboursement des frais de justice sera demandé à l'assurance de la commune lors de la procédure.

Considérant qu'il est du devoir de la commune de défendre ses intérêts et de faire respecter les volontés de Monsieur Pierre BIENVENU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire :

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2023 (SUITE)

- de **DÉFENDRE** les intérêts de la commune,
- de **SAISIR** le tribunal judiciaire et plus globalement toutes les juridictions administratives et civiles,
- de SE FAIRE ASSISTER d'un conseil extérieur.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

• Courrier du 16/01/23 adressé à Madame la Présidente de VRD concernant la conduite du bus scolaire. Madame

le Maire informe de l'incident qui s'est produit une semaine plus tard (vitre bus cassée).

• Date de la prochaine commission urbanisme : 16 février à 20h30.

Fin de conseil à 22h40

Prochain conseil municipal le jeudi 2 mars 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023**

**Présents :** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent,

Secrétaire de séance : CHAZALET Yves

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 FÉVRIER 2023

Approuvé à l'unanimité des présents

## DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Madame le Maire indique que le compte de gestion transmis par le Trésorier est conforme en tous points aux indications du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2022

## DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Rapporteur : Madame Véronique Baudouin, Adjointe aux Finances :

• **EXPOSE** à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 et fait part de ses propositions d'affectation des résultats,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote, le Maire quitte la séance et l'assemblée siège sous la présidence de Marie-Christine CHATEAU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour :

• ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

BUDGET GAL COMMUNE	Investissement	Fonctionnement	
Résultats reportés	67 397,25 €	30 752,50 €	
Dépenses	338 492,56 €	243 267,32 €	
Recettes	259 240,63 €	270 720,94 €	
RÉSULTATS DE CLÔTURE	-11 854,68 €	48 206,12 €	

• **DÉCIDE** d'affecter au compte au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 17 520.29 € et au compte 1068 (recette d'investissement) la somme de 30 685.83 € (10 000 € + 20 685.83 € pour couvrir le besoin de financement).

### DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UN ACTE AUTHENTIQUE POUR L'ACQUISITION DES PAR-CELLES A249 ET 707

Madame le maire rappelle ses différents échanges avec les consorts PANAYE concernant l'acquisition des parcelles A 249 (138 m²) et 707 (2 441 m²) situées sur l'OAP n°1 du PLU de la commune.

Lesdites parcelles sont grevées d'une servitude de passage.

Madame le Maire informe que la négociation a abouti à un montant de 35 000 € pour l'ensemble des 2 parcelles

Les consorts PANAYE ont également demandé que le futur espace public porte le nom de leur grand-père Monsieur Emile PHILIPPE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrée section A n°249 et 707 pour une superficie de 2 579 m2
- **FIXE** le prix d'achat à 35 000 € pour l'ensemble des parcelles
- ACCEPTE la demande de requête des consorts PANAYE concernant la dénomination de ce futur espace public
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents afférents à ce projet.

# DÉLIBÉRATION : VOTE DU PRÊT RELAI POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES A249 ET 707

Rapporteur : Madame Véronique Baudouin, Adjointe aux Finances

- INDIQUE qu'afin de pouvoir financer l'acquisition des terrains A 249 et 707, la commune doit contracter un prêt relai de 20 000 €.
- DONNE LECTURE de la proposition de la Caisse

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023 (SUITE)

d'Epargne, seule banque ayant répondu favorablement pour nous établir une offre.

Montant du prêt : 20 000 €

Durée du prêt : 18 mois à compter de la date de point de départ de l'amortissement (fixée à 6 mois après la date

de signature du contrat) Taux d'intérêt fixe : 3.18 % Base de calcul : Exact / 360

Modalités de remboursement du capital : possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition (remboursement sans

pénalité ni indemnité)

Commission d'engagement : 500 € Délibération approuvée à l'unanimité

#### **DÉLIBÉRATION: ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Au regret de l'équipe municipale, la préfecture nous a transmis l'arrêté préfectoral portant démission d'office de Sébastien Delarbre de sa fonction d'adjoint et de conseiller municipal, effective à compter du 15 février 2023.

En effet, depuis janvier 2023, Monsieur Delarbre exerce une activité professionnelle à responsabilité et conformément au 8° de l'article L231 du code électoral, cette fonction constitue une cause d'inégibilité à son mandat de conseiller municipal.

Madame le Maire remercie particulièrement Sébastien Delarbre pour son accompagnement sur une grande diversité de missions et d'évènements pendant ces 9 années en tant qu'adjoint. De plus, Sébastien a accompagné la collectivité en partageant son savoir en droit public et plus largement sur l'ensemble des procédures que la commune a dû gérer. MERCI pour son investissement.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier amical et explicatif de Sébastien Delarbre à l'attention de l'équipe municipale.

Aussi, lorsqu'un adjoint démissionne, le conseil municipal doit le remplacer dans un délai de 15 jours.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection d'un adjoint sans élections complémentaires préalables.

L'adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remontera d'un rang.

Madame le Maire présente la candidature de Madame Magali Chazalet. L'élue s'est vu confier les affaires scolaires depuis le début du mandat : elle représente la commune sur l'ensemble des réunions avec les enseignants, les conseils d'écoles, les communes du RPI, ou encore l'association l'Auberge de l'école ou l'ALSH. En outre, Madame Chazalet assure l'accompagnement des 3 agents des écoles avec des temps de rencontre mensuels et enfin le suivi de la commission sociale / petite enfance sur Valence Romans Agglo.

Une seule candidature est formulée pour cette élection : Madame Magali Chazalet.

Madame Magali Chazalet obtient la majorité absolue (8 voix pour, 1 blanc, 1 nul).

Madame Magali Chazalet est proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe et immédiatement installée.

Monsieur Yves Chazalet, remonte d'un rang et devient 2ème adjoint.

# DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU SUD VALENTINOIS

Madame le Maire rappelle que Monsieur Sébastien DELARBRE était délégué titulaire pour représenter la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois.

La ressource en eau est et restera un sujet encore plus essentiel et prioritaire : les débats futurs dans ce syndicat sont importants, les idées et actions pour le non gaspillage, sur les connexions à envisager ou pas, sur une autre façon de consommer, des stockages éventuels à prévoir... font que les décisions prises aujourd'hui peuvent avoir des rôles déterminants pour l'avenir.

Aussi, il convient de désigner un nouveau délégué pour le remplacer.

Monsieur Laurent More est désigné délégué titulaire et Monsieur Yves Chazalet délégué suppléant.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Décès de Monsieur Jean Gorce, Maire du 23 mars 1983 au 26 mars 1989. La municipalité a réalisé une gerbe à son attention lors de ses funérailles.
- L'association la Raye en transition se met en sommeil et rompt la convention pour les jardins partagés.
- Conseil d'administration de l'auberge de l'école : faut-il aller sur des repas à 1 € pour certains enfants ? Magali Chazalet présente les conséquences. La gestion des impayés va vers une amélioration.
- Convention à passer avec Agribiodrôme
- Nuisance de voisinage rue de Santon
- Visite de Monsieur le Sénateur Bernard BUIS ce vendredi 3 mars à la rencontre des élus.
- Réunion pour le schéma communal contre l'incendie en mars
- Enquête publique sur la nouvelle charte du PNRV, printemps 2023.

Fin de conseil à 22h45 Prochain conseil municipal le jeudi 6 avril 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023**

**Présents :** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

Absents excusés : DUPRÉ LA TOUR Rémi Secrétaire de séance : JUNIQUE Pascal

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 FÉVRIER 2023

Approuvé à l'unanimité des présents

## DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les communes sont informées que les assiettes fiscales vont déjà subir l'impact de l'inflation.

En conséquence, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux de 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation : 6.66 %
Taxe foncière bâti : 25.85 %
Taxe foncière non bâti : 50.08 %

# DÉLIBÉRATION : VOTE DES SUBVENTIONS DE DROIT PRIVÉ 2023

Madame le Maire rappelle que chaque année, des subventions de droit privé sont votées au budget primitif et qu'il convient donc de délibérer pour allouer ses subventions pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le montant de ses subventions 2023 pour un montant total de 3 000 €

et DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

La al la da Valade?	200.0
<ul> <li>Le club de l'amitié :</li> </ul>	300 €
<ul> <li>Chabeuil Aide et Partage :</li> </ul>	1 400 €
• École de Combovin :	1 200 €
<ul> <li>ADMR Montélier :</li> </ul>	50€
• ADMR Mirabel et Blacons :	50€

#### **DÉLIBÉRATION: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame le Maire et Madame Baudouin, adjointe aux finances, présentent le budget de fonctionnement, le budget d'investissement de l'année 2023, ainsi que les investissements pouvant être réalisés sur l'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 et 2311-2 et suivants,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 37 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 stipulant qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne, la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril,

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, par 9 voix pour, ainsi le BP 2023 section fonctionnement et investissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	290 111 € 186 486	
Recettes	290 111 €	186 486 €

### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Réunion élus avec le CAUE pour le projet de reconstruction de la salle des fêtes le jeudi 11 mai 2023 à 18h
- Réunion sur les investissements communaux mardi 16 mai à 20h30

Fin de conseil à 22h52

Prochain conseil municipal le jeudi 4 mai 2023



### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023**

**Présents :** BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent,

Absents excusés : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, Secrétaire de séance : MORE Laurent

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2023

Approuvé par 7 voix pour et 1 abstention

# DÉLIBÉRATION : DÉNOMINATION DES NOUVELLES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle la délibération du 6 novembre 2015 adoptant le tableau de classement des voies de la commune.

Ce tableau doit être mis à jour afin de rajouter de nouvelles voies, pour adressage, sur la commune :

- Allée de Morat
- Passage du curé

Délibération approuvée à l'unanimité

# DÉLIBÉRATION: CONVENTION AVEC LA CASA MATTA POUR LES JARDINS PARTAGÉS

Madame le Maire rappelle la délibération du 1er avril 2021 concernant la convention passée avec l'association la Raye en transition pour la gestion de la parcelle cadastrée section A n°126 à destination d'un jardin collectif.

Depuis l'association la Raye en transition a décidé de

se mettre en sommeil et a mis fin à ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

L'association la Casa Matta a exprimé le souhait de maintenir ce jardin partagé et de poursuivre la gestion de la parcelle par le biais d'une nouvelle convention avec la commune.

Madame le Maire donne lecture de la convention cadre d'occupation et d'usage pour la gestion de la parcelle A 126 de 3270 m² à destination d'un jardin collectif et du règlement du jardin permettant de fixer les règles générales de ce jardin, les modalités d'inscription, les cotisations et son fonctionnement.

Délibération approuvée à l'unanimité

# DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2023 AU BUDGET PRIMITIF

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT**

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80.00	
627	Services bancaires et assimilés	500.00	
022	Dépenses imprévues	-580.00	
	Total	0.00 €	0.00€

#### **INVESTISSEMENT**

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
2131-106	Bâtiments publics (EGLISE)	6 000.00	
2157-132	Materiel et outillage de voirie (TONDEUSE)	- 3 500.00	
132-106	Subvention Département (EGLISE)		2 500.00
2051-101	Concessons, droits similaires (INFORMATIQUE)	220.00	
020-00	Dépenses imprévues	-220.00	
203-135	Frais études, recherche, développement (AMENAGEMENT URBAIN)	10 000.00	
1641-00	Emprunts	- 5 000.00	
132-135	Subvention Département (AMENAGEMENT URBAIN)		5 000.00
	Total	7 500.00 €	7 500.00 €

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Cérémonie du 8 mai 2023 à 11h Place Lucien Faure
- Point sur la réunion gendarmerie en présence du Commandant de Crest : augmentation du nombre de vols de voitures et de vols dans les voitures.
- Point sur le Chemin des artistes

Fin de conseil à 22h30 Prochain conseil municipal le jeudi 8 juin 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023**

**Présents :** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent,

Absents excusés : JUNIQUE Pascal (représenté par ABOULIN Thierry), Secrétaire de séance : BONNARDEL Jérôme

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 MAI 2023

Approuvé par 8 voix pour et 1 abstention

## DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE À N°440

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section A n°440 est une parcelle bâtie de 48a 74ca appartenant aux consorts DAGOSTINO située 110 Grande Rue. Le prix de vente de ce bien est de 490 000 EUR.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité

## DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE À N°733

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section A n°733 est une parcelle non-bâtie de 26a 31ca appartenant à la SCI Graines D'AWARA située chemin de Saint-Geney.

Le prix de vente de ce bien est de 145 000 EUR.

Madame le Maire explique qu'une servitude de passage existait mais désormais la commune est propriétaire de la parcelle A735.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité

# DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE À N°360

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section A n°360 est une parcelle non-bâtie de 07a 90ca appartenant à monsieur LABROUSSE située chemin des Rollands.

Le prix de vente de ce bien est de 160 000 EUR.

Madame le Maire précise qu'une servitude de tour d'échelle est à constituer au profit du cimetière communal.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité

# DÉLIBÉRATION: DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Madame le Maire informe que divers travaux de réparation sont à prévoir sur l'Église St Martin. La zinguerie nécessite d'être reprise afin de limiter les problèmes d'humidité constatés sur différentes parties du bâtiment. Le fronton de la porte de l'église est aussi en mauvais état et nécessite d'être rénové.

Madame le Maire présente les devis reçus pour les travaux de l'Église :

- Entreprise TradiZinguerie pour les travaux de remplacement des chenaux pour un montant de 3 140€ HT (non assujettis à la TVA)
- l'Atelier Dominique SMETS pour la restauration du fronton de la porte de l'Église pour un montant de 1 495€ HT et le sablage de l'ensemble pour 528.32€ HT

Madame le Maire propose de solliciter au conseil départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de solidarité territoriale.

Délibération approuvée à l'unanimité

## DÉLIBÉRATION: DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES AMENDES DE POLICE 2023

Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe est attribuée par le comité cantonale de programmation pour les amendes de police 2023 pour l'ensemble des communes du canton de Crest. Cette somme est destinée à financer à améliorer la sécurité routière des communes.

Madame le Maire informe des attentes de Valence Romans Mobilités et présente les axes d'amélioration de sécurité aux abords de l'école. Les actions retenues sont :

- assurer le respect du stationnement autour de l'école,
- et maintenir l'espace de giration pour le car libre de tout stationnement tout en incitant les parents à stationner au futur parking suite à une acquisition foncière.

De plus, le conseil municipal des jeunes a fait remonter l'intérêt de la pose d'un miroir à la sortie de la rue du 22 juin 1944 (sortie école) pour apporter plus de visibilité et donc de sécurité.

Pour répondre à ces améliorations, Madame le Maire présente les devis et factures reçus :

- entreprise PROZON pour l'achat de miroir d'agglomération, de peinture routière (jaune pour l'interdiction de stationner) et d'un panneau de signalisation Parking gratuit pour un montant de 453.95€ HT
- entreprise JPP Direct pour l'achat de trois poteaux avec bande rétro réfléchissante pour signalisation de la bascule (achat déjà réalisé) pour un montant de 173.65 € HT
- entreprise Gélibert pour la fixation des poteaux bois à proximité de la bascule pour un 294€ HT.

Soit un montant total de 921.60€ HT.

Madame le Maire propose de solliciter au conseil départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité

## DÉLIBÉRATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUX TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - SDED

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023 (SUITE)**

fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 13 janvier 2022, la commune de Combovin adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus ».

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Ces dernières années, l'appartement au-dessus de la mairie et celui au-dessus du restaurant, ont déjà bénéficié de travaux (changement de menuiserie ou de chauffage plus performant). Madame le Maire confirme la volonté du conseil municipal de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur les 2 autres logements communaux.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine.

En application de la loi de lutte contre le dérèglement climatique publiée au Journal officiel du 24 août 2021, les loyers des logements dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) est classé F ou G («passoires thermiques») ne peuvent faire l'objet d'aucune hausse depuis le 24 août 2022.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisé sur ces 2 logements ont établi le logement 115 rue des Friots, en classe F et le logement 117 rue des Friots en classe D.

La commune de Combovin projette des travaux sur le bâtiment communal, rue des friots, consistant notamment à :

- entreprise Solaire bois Installation d'un poêle à granulé sur le logement du rdc et la création d'un conduit de cheminée pour un montant de 5 625.35€ HT.
- entreprise Menuiserie Pourret Remplacement des menuiseries simple vitrage par double vitrage et de la porte palière pour un montant de 8 147.15€ HT.
- entreprise Menuiserie Pourret Fourniture de volets battants pour un montant de 2 300€ HT.
- entreprise Matériaux naturels Remplacement et fourniture de panneau de laine de bois en toiture pour un montant 1 539.58€ HT

Le montant global estimatif de l'opération s'élève 17 612.08€ HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'AUTORISER le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de rénovation énergétique des appartements rue des Friots.
- de **CÉDER** à Territoire d'énergie Drôme SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

## DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Madame le Maire précise que cette demande de subvention est faite au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert pour les 2 logements communaux Rue des Friots, pour les mêmes travaux actés dans la précédente délibération ainsi que pour les mêmes montants.

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Attribution du fauchage autour du lagunage à Delphine CLAVE pour 2023 et Mickaël MOULIN pour 2024
- Cérémonie du 22 juin à 18h : rassemblement au Mémorial des Grioles
- Calendrier des prochains conseils municipaux

Fin de conseil à 22h09 Prochain conseil municipal le jeudi 6 juillet 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023**

**Présents :** BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent,

Absents excusés : ABOULIN Thierry, Secrétaire de séance : CHATEAU Marie-Christine

Madame le Maire annonce les démissions de Jérôme BONNARDEL et de Pascal JUNIQUE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 8 JUIN 2023

Approuvé par 7 voix pour, à l'unanimité

NB: lors du conseil du 04 mai 2023, Madame BAUDOUIN n'a pas pris part au vote d'approbation.

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023 (SUITE)

### DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION D N°649

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section D n°649 est une parcelle bâtie de 00ha 12a 97ca appartenant à Monsieur SALINGUE située 45 Rue Santon. Le prix de vente de ce bien est de 515 000 EUR.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité.

# DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DES FRIOTS

Ces dernières années, l'appartement au-dessus de la mairie et celui-aussi dessus restaurant, ont déjà bénéficié de travaux (changement de menuiserie ou de chauffage plus performant), Madame le Maire confirme la volonté du conseil municipal de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur les 2 autres logements communaux.

Madame le maire présente les devis reçus pour les deux logements communaux situés 115 et 117 rue des Friots :

- entreprise Solaire bois Installation d'un poêle à granulé sur le logement du rdv et la création d'un conduit de cheminée pour un montant de 5 625.35€ HT.
- entreprise Menuiserie Pourret Remplacement des menuiseries simples vitrages par double vitrage et de la porte palière pour un montant de 8 147.15€ HT.
- entreprise Menuiserie Pourret Fourniture de volets battants pour un montant de 2 300€ HT.
- entreprise Matériaux naturels Remplacement et fourniture de panneau de laine de bois en toiture pour un montant 1 539.58€ HT

Le montant global estimatif de l'opération s'élève 17 612.08 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter la subvention la plus élevée possible au Département.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN POSTE D'UN AGENT À TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'un agent de cantine et en charge de l'entretien des locaux de l'école, de la mairie et de l'annexe au grade d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 16 heures 25 minutes hebdomadaires, soit 16,42h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La nature des fonctions sera précisée par une fiche de poste remise à l'agent à son arrivée.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION : DEÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DU PARC RÉGIONAL DU VERCORS

Les délégués au Parc sont le relai des positions du conseil

municipal auprès du Parc du Vercors, contribuent aux décisions du Parc dans une logique d'intérêt général du territoire et sont les ambassadeurs du Parc au sein de leur collectivité et sur leur territoire.

Madame le Maire explique qu'au regard de la démission de Pascal JUNIQUE à son poste de conseiller municipal et de délégué suppléant aux instances du Parc, il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle désignation du délégué suppléant.

Madame Véronique BAUDOUIN se propose pour devenir déléguée suppléante au sein des instances du Parc Régional Du Vercors.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Madame le Maire a annoncé le départ en retraite de Marianne COLOMBIER au 09 novembre 2023.
- **Schéma incendie**: Présentation du rapport à programmer prochainement.
- Formation aux gestes de 1er secours par la sécurité civile : 10 jeunes de 9 ans à 13 ans ont été présents pour 2 heures de formation avec un diplôme d'apprenti secouriste remis à chaque enfant à la fin. Le coût total de la formation est de 250 €.
- Les élus évoquent d'autres formations à envisager : "UNAFAM" (aide aux personnes avec un "déficit mental", avec de l'"agressivité") et usage d'un défibrillateur cardiaque.
- La commune de CHATEAUDOUBLE se dessaisit de ses chaises : la commune de COMBOVIN a validé cette acquisition.
- Camping Combovinois : permis accordé antérieurement, commission de sécurité reportée, arrêté d'ouverture de camping à prévoir. La liste de prescriptions demandées étant réalisées, la mairie émet un avis favorable et sollicite la commission de sécurité pour une reprogrammation dans les meilleurs délais.
- Le Syndicat Des Eaux a fourni aux communes membres un autocollant à apposer sur les bornes à incendie, pour rappeler le non-droit d'utilisation de ces bornes.
- CAUE : réunion prévue le 31 Août 2023 pour le lancement des études préliminaires pour l'aménagement de l'entrée du village.
- Travaux du clocher, de la toiture et de la sacristie de l'église : devis demandé
- Curage du canal de Beaumier a été réalisé par le Département, et l'association a procédé à l'entretien du canal pour la parcelle « jardins partagés ».
- Logement communal de la place André Mounier se libère le 03/10/2023.

Fin de conseil à 22h10 Prochain conseil municipal le jeudi 31 août 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2023**

**Présents :** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent, **Secrétaire de séance :** CHAZALET Magali

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2023

Approuvé par 7 voix pour et 1 abstention

# DÉLIBÉRATION : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DU 20/10/2015 DÉTERMINANT LE FONCTIONNEMENT DU RPI

Madame le Maire précise qu'il convient d'établir un avenant à la convention qui redéfinit la répartition des frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de CHATEAUDOUBLE, COMBOVIN et PEYRUS.

Les parties conviennent que le total des dépenses et frais de fonctionnement est réparti entre les communes adhérentes en une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'élèves :

La part fixe correspond à 70% du total des charges de l'année d'exercice divisée de manière égale entre les trois communes

La part variable correspond à 30% de total des charges de l'année d'exercice divisé par le nombre total des élèves du RPI toutes communes confondues, multiplié par le nombre d'enfants habitant la commune concernée à la rentrée n-1 auquel il est ajouté les enfants inscrits avec dérogation.

La part de la commune = [(total des charges x 70%) / 3] + [((total des charges x 30%) / nombre d'élèves du RPI) x nombre d'élèves par commune]

Cette clé de répartition s'appliquera dès le prochain calcul de répartition des dépenses, soit en 2024 basé sur les effectifs de l'année scolaire 2022-2023 et des dépenses de l'année 2023.

Le planning des agents des 3 communes a été revu pour un équilibre des temps d'agent sur chaque commune. Délibération approuvée à l'unanimité.

# DÉLIBÉRATION : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Aujourd'hui, la comptabilité de la commune est faite avec la nomenclature M14, nomenclature spécifique pour les communes de moins de 500 habitants.

Madame BAUDOUIN et Madame le Maire présentent la nouvelle nomenclature.

#### 1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 appli-

cables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

#### 2 - Quels sont les avantages ?

Fongibilité des crédits, c'est-à-dire la possibilité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

Compétences relevant de tous les niveaux : bloc communal, départemental et régional adaptée aux entités de moins de 3 500 habitants, tout en conservant les principes budgétaires communs aux référentiels M14, M52 et M71 (communes, départements et régions).

Gestion pluriannuelle des crédits : la possibilité d'opter pour le régime des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) (ce qui suppose d'adopter au préalable un règlement budgétaire et financier) avec possibilité de voter des AP et des AE de dépenses imprévues à hauteur de 2 % maximum des dépenses réelles de chaque section.

La M57 fait converger les règles comptables vers celle de la comptabilité des entreprises.

#### 3 - Les obligations

Obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque.

Obligation de constater une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 21 août 2023,

Ceci étant exposé, Madame le Maire propose :

- d'ADOPTER la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Commune de COMBOVIN, à compter du 1er janvier 2024
- de **CONSERVER** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- d'AUTORISER le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- de **CALCULER** l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2023 (SUITE)

non suivis de réalisations

• d'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION: APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2023 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Madame le Maire informe que,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission,

Vu l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises, Vu les séances de la CLECT du 15 juin, à laquelle Madame BOUIT Séverine (titulaire) et Madame BAUDOUIN Véronique (suppléante) ont été régulièrement convoquées,

Vu le rapport 2023 de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes relatives aux transferts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et aux demandes de révision libre des attributions de compensation, et qui concernait :

- Le transfert d'un agent de ROMANS au service pays d'art et d'histoire de la communauté d'agglomération
- La subvention à la cordonnerie par ROMANS-SUR-ISERE
- Le déménagement des classes CHAM de l'école Bayet

2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo tel qu'annexé à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION: DÉCISION MODIFICATIVE N°03-2023 AU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Dépenses imprévues avec l'intervention d'un plombier :
- Nécessité de changer le réservoir des toilettes publics en face du lavoir
- Nécessité de réparer une fuite dans les toilettes de la cour de la mairie

Cette somme sera à prendre sur la dotation de solidarité communautaire de Valence Romans Agglo (subvention plus importante par rapport à l'effort des communes pour l'extinction de l'éclairage nocturne).

- Le montant des frais du RPI étant calculé :
- Affectation sur les dépenses de fournitures d'entretien, sur les fournitures de petit équipement (pour l'achat de fournitures pour l'école)
- Affectation pour les dépenses liées à la formation HACCP pour les agents de la commune et pour les dépenses liées à la formation des premiers secours pour le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le rapport

Cela se traduit par :

#### **FONCTIONNEMENT**

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 553	
732120	Dotation de Solidarité Communautaire		1 553
6287	Frais RPI	- 3 000	
60631	Fournitures entretien	1 000	
60632	Fournitures de petit équipement	1 000	
61840 Divers: HACCP (Hazard Analyziz Critical Control Point)		1 000	
	Total	00.00€	00.00€

Délibération approuvée à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION: INSCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ AUX TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG) ET TRAVAUX NON RÉMUNÉRÉS (TNR) - ET ACCUEIL DES "TIGISTES" ET "TNR" (ATIGIP)

Madame le Maire informe pour que la commune de COMBOVIN puisse recevoir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général ou à des travaux non rémunérés, il est nécessaire de demander l'habilitation de la Commune auprès du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme et de signer la convention

de partenariat jointe en annexe pour une durée de 3 ans.

Selon l'infraction commise (pour contravention, délit sauf crime), le juge fixe une durée variant entre 20h00 et 400h00 sur maximum 18 mois pour un tigiste, et respectivement jusqu'à 100h00 dans un délai de 6 mois pour un TNR.

La commune peut accueillir ou non ces travailleurs. Il n'y a pas d'obligation.

S'il y a un problème avec la personne accueillie, la

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2023 (SUITE)**

Commune peut mettre fin à l'accueil de cette personne à n'importe quel moment.

Le travail peut consister à améliorer l'environnement naturel (entretien des espaces verts par exemple, réparer des dégâts liés au vandalisme (peinture, vitrage...), effectuer des actes de solidarité (aide aux personnes défavorisées, entretenir le patrimoine, travailler auprès des victimes des accidents de la route...) ou caractère formateur pour les mineurs 16-18 ans.

Il faut veiller que ce ne soit pas une charge trop importante pour l'agent accueillant.

Le guide du tuteur 2022, mis à jour par le ministère de la justice nous informe que le Travail d'intérêt général représente 4 % des peines prononcées.

#### Madame le Maire propose :

- d'APPROUVER la convention de partenariat relative au travail d'intérêt général prévue pour une durée de 3 ans jointe en annexe,
- d'AUTORISER la signature de ladite convention et de toutes pièces relatives à ce partenariat,
- d'AUTORISER et MANDATER le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité

# DÉLIBÉRATION: APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

En effet, après réflexion et considérant son projet d'aménagement communal, la mairie d'Etoile-sur-Rhône souhaite un retour du site Les Clévos à la commune sans poursuite des activités de culture scientifique sur le site. La communauté d'agglomération consciente de la difficulté de faire vivre ce site excentré et à l'écoute des projets communaux de développement a répondu favorablement à cette sollicitation et a, par délibération du 28 juin 2023, supprimé de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire le centre culturel et scientifique Les Clévos à compter du 1er janvier 2024.

Vu l'intérêt des enjeux de la culture scientifique, technique et industrielle, Valence Romans Agglo souhaite poursuivre les actions de sensibilisation auprès des différents publics dont le portage de la Fête de la science et propose de les animer au sein de la Direction Action Culturelle et Patrimoine.

Pour ce faire, il convient d'ajouter à la compétence facultative 5 « Evénements culturels » le point suivant : « Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région »

Madame le Maire propose d'approuver la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 5 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante : « Action culturelle : irrigation culturelle, artistique et patrimoniale du territoire par :

- Le soutien à la politique culturelle, artistique et patrimoniale par le biais de manifestations culturelles artistiques et patrimoniales à fort rayonnement et attractivité
- L'organisation de projets culturels et artistiques du territoire participant au rééquilibrage des propositions en direction des territoires ruraux et péri-urbains
- Le soutien aux associations et établissements implantés dans les équipements de l'agglomération et participant directement au développement culturel, artistique et patrimonial
- Le service du patrimoine labélisé Ville et Pays d'Art et Histoire, la gestion du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) sur les sites de la Maison du Mouton à Romans-sur-Isère et de la Maison des Têtes à Valence
- Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

# DÉLIBÉRATION : VŒU POUR LA PRÉSERVATION DU PASTORALISME DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le pastoralisme est d'intérêt général par la loi et plus précisément le Code rural et de la pêche maritime.

Les semaines, les mois, les années se suivent et se ressemblent inexorablement pour les éleveurs et les bergers, pour les élus locaux, en proie aux conséquences toujours plus fortes de la présence du loup. Ce dernier, jusqu'alors installé plutôt en zone de montagne, est désormais aussi en plaine. Il étend de plus en plus son territoire de chasse allant jusqu'à s'attaquer au-delà de nombreuses brebis, à des chiens de protection, des chevaux, des vaches...

Cette situation va créer toujours plus de désarroi, d'angoisse et de colère de celles et ceux qui ont choisi de travailler au service de la nature, de développer un élevage ou simplement d'en admirer la beauté.

Alors que la pression de la prédation est grandissante particulièrement en Drôme, et un peu partout sur le territoire national, il est urgent d'agir non pas en divisant mais en rassemblant.

La présence du loup en surnombre n'est pas compatible avec le pastoralisme. Il ne s'agit en rien de réduire ce débat en opposant les pro-loups aux anti-loups. Car oui, on peut aimer la terre qui porte les Hommes et la nature qui la recouvre tout en aimant celles et ceux qui la font vivre. Oui, on peut s'interroger sur l'impact de l'être humain sur l'environnement tout en croyant en sa capacité à faire évoluer ses pratiques et ses usages.

Il ne s'agit donc pas de désigner tel ou tel responsable de cette triste situation - mais plutôt de lancer un appel à la raison, à ce judicieux "bon sens paysan" qui permet

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2023 (SUITE)

de garder, tel un berger, les pieds bien enracinés dans la terre tout en levant les yeux vers le ciel... Ce même bon sens paysan qui rejoint le principe de réalité, comme une invitation à l'humilité et à se réinterroger sans cesse...

La cohabitation avec le pastoralisme reste possible pour autant que la présence du loup soit régulée, car si la politique publique de sa réintroduction a réussi — le seuil de survie de l'espèce fixé à 500 individus étant atteint depuis longtemps (entre 826 et 1016 à ce jour, selon l'Office français de la Biodiversité), il convient désormais de contenir sa prolifération, au risque de voir disparaître le pastoralisme, pratique ancestrale du patrimoine de l'humanité.

#### Madame le Maire propose :

- d'APPELER de ses vœux des décisions immédiates pour permettre une régulation de l'espèce sur les territoires départementaux, en fonction de la pression de la prédation.
- de **DEMANDER** à l'État d'intégrer dans l'élaboration du prochain Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup, et les activités d'élevage les particularismes territoriaux, la détresse des éleveurs et leurs grandes difficultés financières, afin d'assurer la pérennité et la sécurité d'une activité séculaire : l'élevage, dont d'utilité publique devrait assurément être reconnue, en indemnisant correctement les mesures de protection et les conséquences de la prédation
- d'ÉMETTRE le vœu que l'ensemble de ces investigations, de ces discussions et de leurs conclusions soient menées dans le dialogue et en étroite concertation avec les différents syndicats professionnels agricoles, les éleveurs et les associations d'élus locaux.

• d'émettre le vœu que le législateur déresponsabilise les éleveurs et les élus locaux de cette politique publique afin de les soulager face à la charge mentale liée à la prédation

Délibération approuvée par 7 voix pour et 1 abstention.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Un courrier des maires de GIGORS et de COMBOVIN a été envoyé au Président de la République concernant les problématiques liées à la prédation
- Rentrée des classes 2023 : 41 élèves sont scolarisés à l'école de Combovin. Un bac à sable a été installé dans la cour à la demande des enseignants. Un arrêt de bus a été créé à Beaumier. Pour sécuriser les abords de l'école, la bordure du terreplein devant l'école a été peinte en jaune pour interdire tout arrêt et stationnement de véhicule.
- Chemin des artistes : la commune renouvèle sa participation les 7 et 8 octobre 2023 avec 7 artistes de présents sur l'Auberge et l'école
- Rdv Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie et Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- Ambroisie constatée chemin du Maçon
- Lors de l'assemblée générale de l'association des habitants des Durons, a été demandé des dispositifs pour ralentir la vitesse dans ce quartier
- La réfection de voirie au chemin de Ronchay sera réalisée courant septembre 2023

Fin de conseil à 23h37

Prochain conseil municipal le jeudi 28 septembre 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**Présents :** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent, **Secrétaire de séance :** CHAZALET Yves

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 31 AOÛT 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°04-2023 AU BUDGET PRIMITIF

La trésorerie a versé par erreur à la commune de COMBOVIN la Taxe d'Ordures Ménagères (TOM). Cette taxe devait être reversée à Valence Romans Agglo.

Pour procéder à cette régularisation, Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la décision modificative suivante :

#### **FONCTIONNEMENT**

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
739118	Autres reversements de fiscalité TOM	alité TOM 38 232,00	
7391178	Autres restitutions dégrèvements contributions directes T.H.	872,00	
6731	Impôts locaux TOM		39 104,00
	Total	00.00€	00.00€

La délibération est approuvée par 6 voix pour et 2 abstentions.

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)**

# DÉLIBÉRATION : REMBOURSEMENT DE FRAIS À UN ÉLU SUITE À UN ACHAT EFFECTUÉ EN FAVEUR DE LA COMMUNE

Dans le cadre de ses fonctions d'élue municipale Madame Véronique BAUDOUIN a été amenée à acheter pour le compte de la commune un robinet mitigeur pour la salle des fêtes adapté aux usages des agents de la cantine pour respecter les règles d'hygiène HACCP et un servomoteur pour le bâtiment école pour un montant total de 228,92 euros TTC à l'entreprise Blanc Habitat.

Madame Véronique BAUDOUIN a fourni la facture de l'achat.

Afin que Madame Véronique BAUDOUIN puisse être remboursée pour cet achat payé avec ses deniers personnels, il convient de lui verser la somme correspondante, soit 228,92 euros.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rembourser cette somme de 228,92 euros.

Madame Véronique BAUDOUIN ne prend pas part au vote.

La délibération est approuvée par 7 voix pour.

# DÉLIBÉRATION: MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle la délibération du 5 novembre 2020 décidant la mise en place d'une action sociale au sein de la collectivité sous forme de chèques cadeaux au personnel communal sur la période 2020-2026.

Pour mémoire, l'attribution des chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année répond à un principe d'action sociale...

La définition de l'action sociale est donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, selon lequel « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Madame le Maire rappelle les conditions d'attribution et propose de verser des chèques cadeaux aux agents titulaires et contractuels suivants les modalités ci-après :

- Un chèque cadeau d'une valeur de 30 € par enfant (jusqu'aux 16 ans révolus)
- Et un chèque cadeau dont le montant est proratisé par rapport au temps de travail de l'agent suivant les modalités suivantes :
  - Agent à temps complet et non complet (à compter de 20/35<sup>ème</sup>) : chéquier d'une valeur de 100 € (contre 60 €)
  - Agent à temps non complet (en dessous de 20/35ème) : chéquier d'une valeur de 60 € (contre 30 €)

Dans la limite du plafond mensuel de la Sécurité sociale

de l'année où ils sont attribués (183 € en 2023).

Madame le Maire propose de reconduire cette action sociale pour la période 2023-2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité

### DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN ÉLU À LA COMMIS-SION CYCLE DE L'EAU-TRANSITION-ÉNERGÉTIQUE DE VALENCE ROMANS AGGLO

Madame le Maire rappelle que Monsieur Jérôme BONNARDEL était délégué à la commission « cycle de l'eau-transition-énergétique » de Valence Romans Agglo pour y représenter la commune.

Suite à sa démission du conseil municipal en date du 23/06/2023, il convient de désigner un nouveau délégué à la commission « cycle de l'eau-transition-énergétique » de Valence Romans Agglo pour le remplacer.

Monsieur Yves CHAZALET se présente pour représenter la commune à la commission « cycle de l'eau-transitionénergétique » de Valence Romans Agglo.

La délibération est approuvée à l'unanimité

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- **Point sur la vente** du terrain entre la Commune et Madame et Monsieur MARTINEZ
- Chemin des artistes : Mise en place de l'évènement + demande de présence de bénévoles
- Le feuillet est en cours de réalisation
- Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie : étude terminée et présentée aux élus. L'étude a été envoyée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme
- Compte-rendu de la commission déchets VRA : le déploiement de poubelles double est prévu d'ici 2025 dans les communes (tri des déchets organiques) + action à réaliser pour limiter les déchets plastiques pour les déchets du cimetière, il a été demandé des panneaux explicatifs pour le tri des déchets spécifiques
- École : les activités prévues cette année sont sur le thème des Jeux Olympiques : basket, escrime, athlétisme, course d'orientation au Parc Lorient, natation ou patinoire
- Point ALSH et sur la conduite à tenir en l'absence du parent à la sortie de l'école

Fin de conseil à 22h20

Prochain conseil municipal le jeudi 02 novembre 2023

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2023**

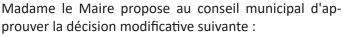
**Présents :** ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent, **Secrétaire de séance :** CHAZALET Magali

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°08/2023 AU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les frais d'études doivent être intégrés aux travaux par un mandat au 231-041 et un titre au 203-041. En effet, ce changement d'affectation de compte est nécessaire dès lors que les études sont terminées et les travaux réalisés. Nous devons donc procéder à des ouvertures de crédits au budget de l'exercice 2023, et d'autre part, il est nécessaire de procéder à un réajustement des comptes relatifs à l'étude du SCDECI.





### INVESTISSEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
203-000	Frais d'études : SCDECI	4 900.00	0.00
2156-131	Matériel et outillage incendie, déf. civ	- 4 900.00	0.00
2131-0	Bâtiments publics (Chap.041/FA aménagement Dep ingénierie)	2 208.00	0.00
203-0 Frais d'études, recherche, développement		0.00	2 208.00
	Total	0.00 €	0.00€

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION : MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LES AGENTS DES ÉCOLES

Madame Magali CHAZALET expose que pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs de la Raye, les trois communes ont réfléchi à instaurer des astreintes pour l'ensembles des agents des écoles, afin d'assurer la continuité du service en cas d'absence du personnel de l'ALSH.

Considérant qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

Madame le Maire présente le dispositif de la mise en place des astreintes :

- Motifs de recours aux astreintes
- Personnel concerné
- Modalités d'application : organisation, indemnisation

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2023.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION: CONVENTION DÉNEIGEMENT 2023/2024**Madame le Maire rappelle que l'appel d'offres du 21

septembre 2023 concernant le déneigement des voies communales sur le plateau (Marquet, Clair Noir, Les Pérys, Guillamy, Ronchay, la Matrasse, la Loubière, Sibinton) étant resté infructueux, il est donc nécessaire de reconduire la convention relative aux travaux de viabilité hivernale avec le Département pour la saison hivernale 2023/2024.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département. La délibération est approuvée à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉ-MENTAIRE AU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Madame le Maire informe que suite aux premiers travaux de zinguerie effectués en 2023, il a été constaté le besoin d'entreprendre des travaux de rénovation plus conséquents afin de maintenir en bon état l'église Saint-Martin. En effet, la zinguerie nécessite d'être reprise globalement afin de limiter les problèmes d'humidité constatés sur différentes parties du bâtiment. En parallèle, la toiture de la sacristie subit des infiltrations lors de fortes pluies et nécessite des reprises.

Madame le Maire présente les devis reçus pour les travaux de l'église :

• l'entreprise TRADIZINGUERIE pour les travaux de zin-

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2023 (SUITE)

guerie de la toiture de l'église pour un montant de 8 940,00 € HT (non assujettis à la TVA)

• l'entreprise BRICE RIGOULET pour la reprise de la toiture de la sacristie pour un montant de 1 426,00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter au conseil départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de solidarité territoriale.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

# DÉLIBÉRATION : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RQPS 2022)

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois se situe dans le département de la Drôme, où il alimente en eau potable 13 communes situées au sud de Valence, entre Rhône et Vercors, dont la commune de COMBOVIN.

Monsieur Yves CHAZALET, élu délégué au SMESV, évoque les conséquences non négligeables pour le syndicat de l'arrêt de l'approvisionnement en eau potable de la ville de PORTES-LES-VALENCE.

Madame le Maire expose le Rapport annuel 2022 sur le

Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS 2022).

Madame le Maire propose d'adopter ce RPQS 2022. La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Point sur les décisions modificatives au Budget
   Primitif
- Les vœux de la commune se dérouleront le samedi 13/01/2024 à 11h
- Future validation du **linéaire menant au lagunage** (48,5 ml)
- Mouvement au niveau des agents des écoles : départ à la retraite pour un agent au 30/11/2023 et une mise en disponibilité de 1 an pour un autre agent au 31/12/2023
- Retour sur le déroulement du Chemin des Artistes
- Madame Véronique BAUDOUIN présente les modalités et l'échéancier pour l'élaboration du bulletin municipal

Fin de conseil à 22h10

Prochain conseil municipal le jeudi 07 décembre 2023

### **ÉTAT CIVIL 2023**

### **NAISSANCES**

Liv, Nathalie, Pierrette
PAYA SERIEYS 31 janvier 2023

Nayan, Marcel

GILARDI 11 août 2023

Lisy, Amélie

LAMBERT 26 août 2023

### **MARIAGES**

Anthony HEUDIER et Olivier BREMOND 18 juin 2023
Bastien BOISSONNIER et Mélanie PIRAT 8 juillet 2023
Patrick DESESTRETS et Karine MONCORGER 15 juillet 2023
Didier PETIT et Hélène GUIOCHON 27 juillet 2023

### **DÉCÈS**

Mme Irène BAUDE née EYNARD23 avril 2023Mme Josiane MANCEAUX née VAN DE ROSIEREN17 juin 2023Mme Philomène DEGENBECK BUIZARD29 juin2023M. Christophe RODET1er juillet 2023M. Gérard CLAVE20 septembre 2023M. Yves LABROUSSE8 novembre 2023M. Julien BONNET25 novembre 2023



M. René VIGNON à Valence le 12 janvier 2023

Mme Germaine BACHATON née GALLIN à Chateauneuf-Grasse le 31 janvier 2023

M. Jean GORCE à Montéléger le 4 février 2023

Mme Fanny DUPRE LA TOUR à Marseille le 29 mars 2023

M. Frédéric BOISSONNIER à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le 30 mai 2023

Mme Andrée PEYRARD née PABION à Valence le 1<sup>er</sup> juillet 2023

M. Louis PEYRARD à Chabeuil le 15 août 2023

Mme Joëlle CHAPEAU née ROBERT à La Tronche le 1<sup>er</sup> décembre 2023



### **URBANISME 2023**

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX**

NOM du déclarant	Nature du projet	Décision
SENAUX François	Construction d'une piscine	FAVORABLE
CHAZALET Pierre	Installation de panneaux photovoltaïques	FAVORABLE
JUNIQUE Pascal	Remplacement d'un escalier et d'un morceau de tera	sse par un nouvel escalier
		FAVORABLE
SERIEYS Maud	Pose de panneaux photovoltaïques	DEFAVORABLE
GIRARDOT Nathalie	Pose d'une porte de garage basculante	FAVORABLE
PAYA Alizé	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture	FAVORABLE
PAYA Alizé	Création d'un atelier et d'une salle de jacuzzi	FAVORABLE AVEC RESERVE
BANCHEREAU Michèle Nans	Pose de 2 fenêtres de toit velux avec volets PVC	FAVORABLE AVEC RESERVE
MARTINEZ Jean-Luc	Création d'ouverture de fenêtre	FAVORABLE TACITE
DESESTRETS Patrick	Installation de panneaux photovoltaïques	DEFAVORABLE
SOLUTIONS ENERGETIQUES DE	FRANCE Installation de 3 panneaux solaires	FAVORABLE
SIEPV	Pose d'une clôture	FAVORABLE
DESESTRETS Patrick	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	FAVORABLE
DUMOUTIER Julien	Rénovation toiture avec changement de fenêtres à l'i	dentique FAVORABLE
THEOBALD Sylvain	Travaux sur toiture et changement de fenêtres	FAVORABLE
BAUDE Jean-Michel	Travaux de toiture et renforcement des murs	FAVORABLE
JULLIARD Cécile	Changement de menuiseries	DEFAVORABLE
MATTRAS Marie-Ange	Agrandissement, construction et modification d'ouve	
		FAVORABLE AVEC RESERVE
SUN R SOLUTIONS	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	
VIGNE Antonin	Aménagement d'une habitation existante	FAVORABLE AVEC RESERVE
CROUZET Yann	Rénovation d'un bâtiment en pierre	DEFAVORABLE
BAILLY Patrick	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	
MARKARIAN Jean-Mathieu	Modification des clôtures	ANNULATION
GREMAUD Rémi	Division en vue de construire	DEFAVORABLE
CHAZALET Jean-Paul	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	
BOSSAN Alain	Remplacement clôture	ANNULATION
CROUZET Yann	Rénovation d'un bâtiment en pierre	FAVORABLE
	PERMIS DE CONSTRUIRE	
FALAVEL Micky	Construction d'une maison individuelle	FAVORABLE
LE NOTRE Pascal	Aménagement sur bâti ancien et rural existant	DEFAVORABLE
GAEC DE GUILLAMY	Construction d'un hangar agricole avec panneaux ph	otovoltaïques DEFAVORABLE
MICHEL Yves	Construction d'une maison	FAVORABLE
GAEC DE GUILLAMY	Construction d'un hangar agricole avec panneaux ph + d'un local technique	otovolta ïques FAVORABLE
MARKARIAN Jean-Mathieu	Modification des clôtures définies	FAVORABLE

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous (changement de fenêtres, clôture, panneaux solaires, extension, nouvelle construction, abri de jardin, ravalement...). Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

**Déposez vos demandes d'urbanisme** (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, permis d'aménager) **en ligne sur https://www.valenceromansagglo.fr** 

- accompagnement pour préparer votre demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...)
- suivi de l'avancée de votre dossier, délai d'instruction, jusqu'à la décision de l'administration
- consultation de vos précédentes demandes.

### ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA DRÔME

Nous entrons dans cycle mémoriel de la fin de la seconde guerre mondiale, comme vous le savez l'année 2024 verra s'organiser le 80<sup>ème</sup> anniversaire du bombardement du village de Combovin par l'aviation allemande le 22 juin 1944.

Pour organiser une belle cérémonie, nous recherchons des bonnes volontés pour monter ce projet mémoriel qui se déroulera le 22 juin 2024. Ce travail de mémoire consiste à tous de permettre de nous rappeler l'histoire et le sacrifice d'hommes et de femmes ordinaires qui ont tout donné pour nous permettre de vivre dans un monde libre.

CONTACT
Laurent More, Conseiller municipal
laurentmore@me.com

### PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

#### UNE CHARTE DE PARC, ÇA SERT À QUOI ?

La charte est un projet de territoire élaboré par les acteurs locaux (élus, acteurs associatifs, socioprofessionnels...). Elle est valable 15 ans à compter du décret du 1er ministre. C'est la seule collectivité qui remet en question et révise régulièrement ses objectifs et ses orientations.

La charte établit des principes de développement dans chacun des secteurs d'activités : agriculture, forêt, tourisme, mobilités, énergies, préservation et valorisation des paysages, de la faune et de la flore, histoire et patrimoine... Combovin est adhérente au Parc naturel régional depuis 1997.

### RECONSIDÉRER LES IDÉES REÇUES

Le Parc ne modifie pas le droit commun (chasse, pêche, propriété privée...). Seuls les documents d'urbanisme doivent tenir compte de la charte, et il y a des implications sur la publicité. Le Parc se préoccupe d'environnement, mais de façon apolitique. La commune dépense 4,95 euros par habitant. L'État compense en partie cette contribution grâce à la dotation biodiversité et aménités rurales versées aux communes adhérentes à un Parc naturel régional. De plus, 1 euro investi par les communes mobilise 18 euros de la Région, des départements, de l'État, de l'Europe... qui abondent notamment le financement de projets sur le territoire.

#### QUELS SONT LES ATOUTS D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL?

Le Parc naturel régional est ce que les collectivités publiques adhérentes en font. Il peut servir à chaque commune en



fonction du programme envisagé dans le mandat. Le Parc met donc à disposition des communes et intercommunalités adhérentes des moyens financiers ainsi que des moyens humains (équipe pluridisciplinaire). Par exemple : accompagner la création de centrales villageoises ou apporter une expertise pour des projets d'énergie renouvelable ; réaliser un atlas de la biodiversité communale ; impliquer un écogarde dans la maintenance des itinéraires de randonnées (signalétique directionnelle et balisage) sur Combovin il s'agit de Sébastien Bossand ; proposer à toutes les écoles de participer à des projets scolaires ; gérer un site Natura 2000 et contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) avec les agriculteurs, ce qui leur apporte une rémunération en contrepartie de la mise en place d'actions concrètes comme la fauche tardive, le maintien de prairies permanentes... (3 exploitations en bénéficient sur Combovin) ; coordonner une médiation liée à un conflit d'usage ou assurer la mise en débat d'un enjeu propre au territoire comme par exemple la place du loup, la question de la ressource en eau ou celle de la transition énergétique ; soutenir un projet partagé à l'échelle d'un bassin de vie ou du massif comme avec Inspiration Vercors (la marque de destination touristique du Vercors) ou permettre la prestigieuse labellisation d'une partie du Vercors en Réserve internationale de ciel étoilé dont Combovin fait partie ou encore identifier les ressources stratégiques à long terme en eau potable ; proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage (restauration d'un bâtiment ou d'une cabane...); apporter un conseil technique ou méthodologique sur un projet précis de la commune pour le réaménagement d'un centre bourg par exemple comme à Combovin...

#### **POUR ALLER PLUS LOIN:**

• sur la charte :

www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision

• sur l'institution :

https://www.parc-du-vercors.fr/une-institution

les bilans et autres publications : www.parc-du-vercors.fr/nos-publications

### **CHEMIN DES ARTISTES 2023**

La direction Action Culturelle et Patrimoine de Valence Romans Agglo renouvelle chaque année la manifestation « Chemin des artistes ».

Pour sa deuxième participation, Combovin a sélectionné six artistes : un photographe, un sculpteur sur métal, trois peintres et une décoratrice sur tableau en tissus. Les visiteurs ont ainsi pu bénéficier d'une grande richesse d'expositions.





vaLence

Romans

La présence de ces artistes essentiels offre des opportunités de rencontre et d'échanges passionnants. Les artistes eux-mêmes font part de leur plaisir à participer à cet évènement de par la qualité de l'accueil qui leur est fait, des lieux que l'on propose, et des nombreuses rencontres avec le public.



Après une première année 2022 qui a été une belle réussite, l'évènement sur Combovin a poursuivi son ascension avec une forte augmentation de la fréquentation. A l'automne, sur deux jours, 879 visiteurs se sont rendus sur les lieux d'exposition, salle « côte blanche » et le préau à l'école, la salle « Aux berges des 3 ruisseaux ».

Pour 2024, l'opération doit être renouvelée avec toujours la même exigence de qualité. Nos remerciements à tous les participants et à l'équipe Aux berges des 3 ruisseaux, partenaire de cet évènement depuis 2 ans. Afin de renouveler cette animation, les bonnes volontés sont les bienvenues. Rejoignez-nous.

# École de Combovin

#### DES AMÉNAGEMENTS DANS LA COUR DE L'ÉCOLE...

Quel bonheur pour les élèves de découvrir en cette rentrée un bac à sable dans la cour de l'école! Voici le nouveau lieu où ils s'inventent leurs histoires... Ils creusent des tunnels, ensevelissent des petites voitures, construisent des montagnes... puis surgit un engin de chantier qui pourrait bien détruire quelques constructions...

5 bacs sont apparus dans la cour après les vacances d'automne. Ils permettront aux élèves de jardiner. Les épinards, les fèves, les petits pois et les fraisiers sont déjà plantés!



Cette année sera rythmée par plusieurs projets sportifs en lien avec les Jeux Olympiques! Les élèves ont débuté un cycle basket, poursuivront par un cycle escrime, puis par un cycle natation. Ce dernier est entièrement financé par Valence Romans Agglo. Tous les élèves du RPI se retrouveront l'année prochaine pour des Olympiades organisées par les écoles de Châteaudouble, Combovin et Peyrus. Nous retrouverons l'école de Peyrus pour une journée sportive sur le parc de Lorient en juin prochain.

L'équipe pédagogique comprend Madame Martin-Zammit (directrice) et Madame Clauzier (le vendredi) qui accueillent 21 CE1/CE2, Madame Fulcrand avec 19 CP/CE1 et Madame Molina AESH.

Nous remercions toutes les personnes qui ont permis la création et l'installation des bacs pour jardiner dans la cour de l'école, les bénévoles qui ont participé à cette réalisation, l'association de parents d'élèves « Les petites mains du RPI », les parents et les mairies... sans lesquels tous ces projets ne pourraient se réaliser.

Un grand merci à vous.

L'équipe enseignante





# École de Châteaudouble

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'école de Châteaudouble a fait sa rentrée avec **62 élèves** répartis sur 3 classes de la manière suivante :

Petite et moyenne section : 20 (12 PS / 8 MS)
Moyenne et grande section : 22 (12 MS / 10 GS)

• Grande section et cours préparatoire : 20 (8 GS / 12 CP)

Nous retrouvons Madame Liou, enseignante de la classe des MS-GS et Monsieur Lapostolle, directeur et enseignant pour les GS-CP. Nous comptons toujours sur Madame Blanc en tant qu'ATSEM. L'équipe accueille cette année Madame Coat, enseignante de la classe des PS – MS ainsi que Madame Gourdol-Pinat ATSEM.

Dans les autres moments de la journée, les enfants de l'école peuvent compter sur l'équipe du périscolaire.

C'est une année résolument tournée vers l'avenir sur laquelle les pandémies ou autres ne restent que (et heureusement) des lointains souvenirs!

C'est une année riche en projets qui attend nos petits écoliers avec la chorale, des visites à la bibliothèque de Châteaudouble permises grâce à ses bénévoles que nous remercions grandement, une matinée d'athlétisme avec le club de Chabeuil, la rencontre avec une ancienne perchiste ayant 4 olympiades à son compteur, une journée d'olympiades avec les écoles du RPI en lien avec les jeux olympiques de Paris 2024, un spectacle de marionnettes proposé par une compagnie locale que nous remercions également, des robots dans les classes, des sorties en forêt, de la cuisine, le tri des déchets etc.

L'école s'attachera à lier l'ensemble des apprentissages sur le thème global et commun des **oiseaux**. Nous avons la chance d'avoir des nids de moineaux sous notre préau. Cette cohabitation nous amène à travailler, lire, construire, chanter, voir, écouter les oiseaux grâce à plusieurs partenaires dont la Ligue de Protection des Oiseaux.

Les élèves de CP bénéficieront également de 8 séances de **natation** organisées par Valence Romans Agglo.

Les élèves ont pu découvrir également de nouvelles peintures sur le sol de la cour de l'école et mettre en pratique les incontournables marelles.

Une très belle année se profile donc avec le soutien notable des équipes municipales.

# École de Peyrus

L'école de Peyrus accueille cette année **45 élèves** de cycles 2 et 3, répartis en deux classes : celle de Madame Delcambre pour les ce2-cm1 et celle de Mr Chardon pour les cm1-cm2.

Programme de cette année : des projets autour du sport et du développement durable.

- Olympiade : À l'instar des J.O. de Paris, les trois écoles du RPI ont prévu d'organiser une rencontre sur le thème des jeux olympiques et paralympiques. Cette journée devrait avoir lieu à Châteaudouble, point central entre les écoles en fin d'année scolaire.
- Piscine: Les élèves de l'école se rendront tous les après-midis à partir du 11 décembre à la piscine de Jean Pommier au Polygone pour un cycle de 8 séances en vue de valider l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité).
- Basket-ball: nous avons prévu un cycle de 7 séances avec Mr Robert Carton, intervenant agréé par l'éducation nationale, en juin.
- EDD (Éducation au Développement Durable) : Les deux classes ont été retenues pour un projet en lien

avec l'environnement, la citoyenneté et la solidarité, financé par l'agglomération Valence Romans. Les deux classes travailleront deux demi-journées sur le thème de "la forêt". Pour clore ce projet, nous irons passer une journée au milieu des arbres, au col des Limouches.

Les élèves ont déjà eu une première séance où ils ont réalisé des moulages d'empreintes d'animaux.

- Nous vous rappelons également que nous poursuivons la récolte de stylos, feutres usagés et bouchons de bouteille en plastique afin qu'ils soient recyclés.
- D'autres projets sont à l'étude, notamment pour l'organisation d'une sortie scolaire.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement les mairies et l'association des parents d'élèves, pour leurs nombreuses actions qui nous permettent de réaliser ces projets ainsi que toutes les personnes bénévoles et les familles qui nous offrent de leur temps pour nous accompagner dans ces projets.

Florence Delcambre Directrice de l'école de Peyrus

# Petites mains du RPI



Les écoliers du RPI ont repris le chemin de l'école sonnant ainsi la rentrée des Petites Mains!

Malgré un essoufflement latent, l'association a pu se renouveler, Bureau comme Conseil d'Administration, lors de la réunion de rentrée et l'Assemblée Générale mercredi 27 septembre dernier.

Les parents bénévoles comptent bien animer l'année scolaire 2023/2024 avec des actions diverses afin de **récolter des fonds pour les écoles des 3 communes**. Cela a bien commencé avec la soirée de bienvenue le vendredi 13 octobre où de nombreuses familles étaient présentes pour déguster les crêpes! Nous espérons que cet engouement continuera sur les **prochaines manifestations**, ouvertes à tous, y compris si vous avez ou non des enfants au RPI:

- 02/12/23 marché de Noël sur la place de Peyrus.
- 08/12/23 vente de sapins de Noël sur commande, au Téléthon à la salle des fêtes de Combovin
- 10/12/23 marché de Noël à la salle des fêtes de Combovin



- 13/01/24 remise des galettes commandées, au marché de Peyrus
- 09/03/24 loto à la salle des fêtes de Peyrus Les dates de la course de caisses à savons à Combovin et de la kermesse à la salle des fêtes de Châteaudouble seront communiquées prochainement!

C'est avant tout le bien-être et l'épanouissement scolaire des enfants qui est le moteur de notre association. Nous espérons donc vous voir nombreux lors des évè-

> nements à venir, partager ensemble ces moments de convivialité qui permettent aux élèves d'avoir des intervenants, activités et sorties ainsi que l'achat de matériel.



N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des manifestations ou nous contacter par mail, notamment si vous souhaitez avoir nos informations tout au long de l'année (lespetitesmainsrpi@hotmail.fr), toute aide ou participation quelle qu'elle soit est d'ailleurs la bienvenue!





# Auberge de l'école

#### Du côté de l'Auberge de l'École...

Notre association est animée par des parents bénévoles (depuis 2004), le tout en lien avec les 3 mairies et en étroite collaboration avec les personnels municipaux et animateurs (rices) culturelles qui y interviennent.

Pour cette nouvelle année 2023-2024, 107 familles sont adhérentes à l'association ce qui représente 139 enfants.

En 2023-2024, L'Auberge de l'école continue son rôle de **gestion de la cantine sur le RPI** et reste un acteur engagé auprès des Mairies et du Directeur de l'ASLH dans le suivi et la mise en place des **activités périscolaires**.

Concernant la cantine, il y a trois lieux de repas, un seul prestataire (Plein Sud à Montélier) et un même menu pour tous les enfants du RPI.

À Châteaudouble, la cantine est gérée par Nathalie Lipani, Christine Manson, Sandrine Walenciak et Juliette Lange

À Combovin, la cantine est gérée par Emmanuelle Frigot, Laetitia Mulot et Marianne Colombier.

À Peyrus, la cantine est gérée par Josiane Magnat et Alexandra Thiers.

Fin d'année scolaire 2022, à l'initiative de l'association et des 3 mairies du RPI, un partenariat a été lancé avec « agribiodrome » et Valence agglo afin de diagnostiquer et d'aider à l'amélioration du service de cantine sur le RPI. Ce partenariat perdure pour cette année scolaire 2023-2024 avec une feuille de route qui a été établie et qui devrait nous permettre d'améliorer le suivi tant avec les équipes qu'avec le prestataire.

Pour cette nouvelle année, nous souhaitons continuer à tenir la **buvette de Peyrus**.

Nous avions mis en place une **cagnotte solidaire** en juin 2023 afin que l'ensemble des familles du RPI puisse être solidaire des familles en difficulté financière. Nous renouvèlerons certainement cette initiative.

L'association de l'Auberge de l'Ecole a toujours à cœur d'apporter un service le plus qualitatif possible en lien avec les 3 mairies et nous œuvrons dans ce sens avec des nouveaux membres au sein du bureau et du CA pour cette année 2023-2024!

Pour joindre l'association, pour toute question, n'hésitez pas à contacter le bureau de l'Auberge : aubergedelecole@gmail.com





Place Ch. de Gaulle - 26120 Chabeuil Tél: 04 75 59 29 48 Mail: ecriture.chabeuil@gmail.com



### **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)**

#### Présentation de la structure

L'Accueil Collectif de Mineurs de la Raye a été créé en 2017 par l'initiative des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus. Les enfants sont accueillis au sein de l'école maternelle de Châteaudouble et sont âgés de 3 à 12 ans. L'accueil de loisirs gère les temps périscolaires du matin, du soir et du mercredi ainsi que les temps extrascolaires.

# Les ateliers périscolaires de l'auberge

Des ateliers ont été organisé en lien avec l'Auberge de l'Ecole sur les temps périscolaires du soir. Cette année, il y aura un atelier yoga les jeudis soir sur inscription pour 10 séances.



#### Accueil & équipe d'animation

	Horaires	Inscription	Capacité d'accueil	Membres de l'équipe d'animation	
Périscolaire matin	7h30-8h37	1/2 heure	32 enfants	2 anims	Nathalie, Christine M
Périscolaire soir	16h30-18h30	1/2 heure	46 enfants	4 anims	Nathalie, Mumu, Juliette, Ludivine, Quentin
Mercredis	7h30-18h30	1/2 journée	34 enfants	3 anims	Mumu, Juliette, Christine M, Quentin
Petites vacances (automne, hiver, printemps)	7h30-18h30	journée	28 enfants	3 anims	Juliette, Quentin + 1 animateur(rice)
Été 2024	7h30-18h30	journée	40 enfants	5 anims	Juliette, Quentin + 3 animateurs(rices)



### **MATIN**

7h30-8h37: Accueil échelonné (en intérieur)

8h15: Départ du bus des CM1-CM2 vers Peyrus

8h15: Accompagnement des maternelles dans leurs classes

8h37: Départ du bus des CP-CE1-CE2 vers Combovin

### **APRÈS-MIDI**

16h25-18h30 : Départ échelonné (intérieur/extérieur selon météo)

16h25 : Passage dans les classes pour récupérer les maternelles

16h30 : Goûter des enfants de maternelle

16h35 : Arrivée et goûter des CM1-CM2 de Peyrus

16h55 : Arrivée et goûter des CP-CE1-CE2 de Combovin

17h10: Proposition d'atelier (Ateliers de l'auberge/

bibiliothèque/Activité manuelle / Activité sportive)

# Une journée type des mercredis et des vacances

7h30-9h: Accueil échelonné 9h-9h30: Mise en route et choix

de l'activité

9h30-11h30 : Temps d'activité 11h30-13h00 : Repas partagé

13h-15h: Temps de sieste (3-4 ans)

ou 13h-13h45 : Temps calme et 13h45-15h : Temps libre 15h-16h15 : Temps d'activité 16h15-17h : Goûter et bilan de la

iournée

17h-18h30: Départ échelonné

# **Avenir Combovinois**



Cette année encore, l'Avenir a pu compter sur les combovinois pour répondre présents aux différentes manifestations. En mars, les caillettes et les boudins ont tous été vendus sans exception. De nombreuses maisons nous ont ouvert leurs portes le 1er mai et la fête de la Saint Marguerite a battu son plein jusqu'au dimanche soir.

Nous abordons 2024 avec plein de nouvelles idées qui nous permettront de perpétuer les traditions et de maintenir une atmosphère festive et familiale durant l'été.

Nous remercions toutes les autres associations combovinoises pour leurs implications dans les évènements inter-associatifs qui participent à la vie du village.

Tous les coups de mains pendant l'année sont les bien-

venus et de nouveaux bénévoles sont toujours bons à prendre. Venez nombreux et nombreuses le **vendredi 19 janvier 2024 à l'assemblée générale**.

L'Avenir Combovinois vous souhaite de belles fêtes de fin d'année! À l'année prochaine!

L'avenir Combovinois

Et merci évidemment aux personnes qui font vivre l'association (Photo du repas des bénévoles 2023).





# **Casa Matta**



En 2023, l'association Casa Matta a contribué à animer le village et à tisser du lien entre tous.

- Plusieurs concerts, scènes ouvertes, spectacles, bals ont égayé les différents lieux du village.
- Des animations ont rythmé les saisons (telles que le bal du 14 juillet, Halloween, Noël), ce qui a donné lieu à des collaborations entre associations.
- La participation au festival du court métrage a été intéressante.
- Des zones de gratuité et deux marchés de producteurs ont été organisés.
- Les ateliers Nature, vélo, yoga, musique irlandaise, lecture deviennent incontournables.
- Les jardins partagés ont accueilli de nouvelles familles. Les trocs de plants ont été appréciés.



C'est dans le même esprit que nous poursuivrons en 2024 et nous sommes ouverts à toutes propositions.

Nous jouons désormais la carte de la régularité :

Le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>ème</sup> jeudi du mois sont consacrés à la scène musicale ou au spectacle.

Le 2<sup>ème</sup> jeudi aux jeux.

Le 3<sup>ème</sup> jeudi propose un débat ou une carte blanche aux associations locales.

Le 4<sup>ème</sup> jeudi donne toute sa place à la chanson.

Ces rendez-vous du jeudi se passent à l'auberge des 3 ruisseaux avec laquelle nous collaborons dans le cadre d'un partenariat tout en gardant notre indépendance.

Cependant d'autres animations se déroulent d'autres jours de la semaine et en dehors de l'auberge. Le dernier exemple est le bal Folk avec le groupe Lumbago qui s'est tenu le samedi 16 décembre à la salle des fêtes du village.

Notre volonté est d'échanger encore davantage avec les autres acteurs de la commune, d'élargir le nombre de nos adhérents et bénévoles.

CONTACT: casamatta.contact@gmail.com 04 75 83 56 05

Chaque trimestre, par le biais de différents supports, nous communiquerons le programme des réjouissances!





# Jé un garage





Jé-un garage continue son ascension. Nous avons en effet de plus en plus d'adhérents qui viennent profiter de nos services. Pour mémoire, le garage solidaire va mettre à votre disposition son local situé à Barcelone ainsi que ses outils contre une petite participation financière. Nous vous proposons généralement l'avis d'un connaisseur en cas de besoin ou de question technique sur l'intervention.

Nous profitons de ces quelques lignes pour rappeler que les interventions liées à la **sécurité du véhicule** sont obligatoires. Nous ne prenons pas en charge le véhicule si le propriétaire ne souhaite pas répondre à cette obligation.

Tout cela se fait dans une ambiance sympathique et conviviale. Cette année encore nous avons organisé la course de « caisses à savon » en partenariat avec l'ensemble des associations Combovinoises. Ce fut un beau moment de partage et nous avons même mutualisé l'achat d'un « chapiteau » pour encore plus de moment de convivialité.

En 2024 nous envisageons de pérenniser la course de caisse à savon, de développer des **moments « pizzas »** et d'autres prestations encore plus solidaires et environnementales comme la **réparation d'électro-ménager.** 





# La Diane Combovinoise

Bonjour à toutes et tous,

Cette année 2023, l'ACCA de Combovin a participé avec grand plaisir aux manifestations qui se sont déroulées au sein du village.

Le 28 mai a eu lieu la deuxième édition de la course de caisse à savon. L'ACCA s'est investie pour la préparation, la mise en place des infrastructures, l'organisation et la coordination des bénévoles présents. Cette journée a connu un franc succès au vu du nombre de participants inscrits pour la course.

« Allez-vous organiser une course l'année prochaine ? » a été la question très souvent posée lors de cette ambiance joyeuse et conviviale.

Ensuite, il y a eu le concours de boules pour la fête de la Sainte Marguerite, organisé en partenariat avec l'Avenir Combovinois et la Société de chasse de La Chauméane. Nombre de joueurs sont venus en famille ou entre amis pour passer un bon moment et ont pu se rafraîchir à la buvette.

Cependant, celui qui devait se dérouler les **19 et 20 août** a dû être annulé par manque de participants, en cause la chaleur et le nombre d'évènements alentours.

S'en est suivi un **vide grenier** avec petit artisanat le dimanche 08 octobre organisé par le Club de l'amitié. Nous avons participé à la mise en place des exposants.

Pour la **fête d'halloween**, Casa Matta proposait une soupe au caillou, l'ACCA s'y est joint avec les autres associations et a fourni quelques légumes. Nous étions présents pour le service avec une bonne ambiance.



#### PROGRAMME 2024:

La troisième édition de la course de caisses à savon.

Le concours de boules pour la fête de la Sainte Marguerite et pour la mi-août.

Vous serez informés des dates de ces événements ultérieurement.

L'ACCA répond présent avec grand plaisir lorsque les autres associations du village font un appel aux bénévoles pour partager tous ces joyeux rendez-vous festifs.

Le Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Combovin. Dominique Martin

# L'arbre des Lumières



La vente de bugnes, objets et jouets en bois, diverses créations, fleurs et fruits au marché 8 et 9 décembre 2023 et le repas cassoulet proposé Aux berges des 3 Ruisseaux a permis de reverser la somme de **1 800** € à l'AFM Téléthon.



### ACTIVITÉS 2022 DE L'AFM-TÉLÉTHON TOUS FINANCEMENTS CONFONDUS\*



- \* consultez notre rapport annuel et financier sur www.afmtelethon.fr
- \*\* AFM-Téléthon contribue au financement du Généthon grâce aux recettes des animations du Téléthon

# Club de l'amitié

Par cette belle journée ensoleillée du dimanche 8 octobre 2023, en parallèle avec le "Chemin des Artistes", notre vide greniers a été un franc succès. Jumeler ces deux événements a été une bonne idée.

à renouveler!

Un grand merci à tous les participants et tous ceux qui nous ont gentiment aidés.

Le repas des "anniversaires" a été l'occasion de faire connaissance avec le restaurant Hermitage du Lycée Hôtelier de Tain l'Hermitage où nous avons été très bien accueillis.

Ci-dessous, photo des adhérents à ce repas le 8 novembre 2023.

Le repas « Choucroute » est programmé le dimanche le 28 janvier 2024 à midi dans la salle des fêtes de Combovin.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription.

L'Assemblée Générale du Club de l'Amitié se tiendra le **jeudi 8 février à 17 h** dans la salle du Conseil Municipal. La cotisation annuelle est fixée à 15 €.

#### **PROJETS:**

Tout en poursuivant nos rencontres du jeudi à 14 h 30 dans la salle du Conseil Municipal, nous voulons continuer les sorties au restaurant, faire des visites dans les sites touristiques locaux, etc.

Pour terminer, nous souhaitons à tous les Combovinois une très bonne année 2024.





# Paroisse de Saint Martin

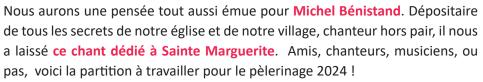


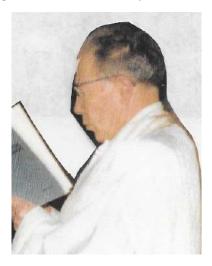
#### **PETITE HISTOIRE DE CLOCHER : COMBOVIN**

La paroisse de la plaine Saint Martin doit son nom à l'église de Combovin. Pourquoi ce choix? Peut-être parce que la paroisse du village était la plus petite de tout le secteur ? Peut-être aussi parce qu'elle était la dernière à avoir accueilli un prêtre qui lui était (presque) entièrement dédié ? Nous devrions plutôt dire « dévoué ».

Quelle évidence pour nous, alors, de rendre hommage au Père Aimé Delègue. Pour les plus anciens combovinois encore résidents, le Père Delègue a été de tout temps LE curé

de notre village. Impossible de vous dire ici quand y a débuté son ministère. Personnage atypique, il ne pouvait laisser indifférent. Très érudit, son profil de grand intellectuel en faisait plus un professeur de théologie au séminaire qu'un curé de campagne. Aucune analogie possible donc avec un certain prêtre italien de littérature si ce n'est la soutane. Notre village lui est redevable de son humble abnégation et ceux d'entre nous qui ont reçu son enseignement au catéchisme lui doivent quelques excuses de garnements pour leur manque d'attention lors de l'incontournable causerie. Le Père Delègue repose depuis 1981 dans le caveau familial de son village drômois de Saillans.











TAXI CONVENTIONNÉ TOUTES DISTANCES GARES - AÉROPORTS TRANSPORT DE PERSONNES PRIVÉES

**6** 04 75 99 82 61 🔓 06 07 77 22 64

### MAIRIE

04 75 59 82 71

mairie@commmune-combovin.fr Secrétariat ouvert au public :

Lundi: 8h00 - 12h15 Mardi: 13h15 - 17h00 Jeudi: 8h00 - 12h15 Vendredi: 13h15 - 17h00

### **VALENCE ROMANS AGGLO**

1 Place Jacques Brel - 26000 VALENCE 04 75 81 30 30

accueil@valenceromansagglo.fr

www.valenceromansagglo.fr

assainissement • amélioration de l'habitat • ordures ménagères • culture • éclairage public

### **URGENCES**

Pompier: 18 Samu: 15 Police: **17 Urgences:** 112

Gendarmerie: 04 75 59 00 22 C. antipoison: 04 72 11 69 11

### **DÉCHÈTERIE** à MONTVENDRE **QUARTIER DE LA MOLLE**

04 75 81 30 30

dechets@valenceromansagglo.fr

Lundi, Mercredi et Vendredi:

10h - 12h et 15h - 18h

Mardi et Jeudi: 15h - 18h Samedi: 9h - 17h

### **CULTES**

Église catholique - Paroisse St Martin:

20 rue de l'église à Chabeuil

04 75 59 24 34

Église réformée - Presbytère : rue de Monchweiler à Chabeuil 04 75 59 00 51

### TARIFS CONCESSIONS

(trentenaires, renouvelables)

Petites concessions: 3 m x 1 m 300€ Concessions: 3 m x 1,20 m 350€ Cavurnes: 1 000 €

### COMMUNICATION

PANNEAUPOCKET ou https://app.panneaupocket.com LISTE DE DIFFUSION: communication@commune-combovin.fr

### CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

canton de Crest

**Muriel PARET** mparet@ladrome.fr 06 15 72 09 51 **Daniel GILLES** dgilles@ladrome.fr 06 11 60 58 68

### PÉRISCOLAIRE DU RPI

Cantines (Auberge de l'école) : 09 64 02 60 72

aubergedelecole@gmail.com

04 75 59 88 81 - 06 30 99 16 62 ALSH et garderie :

alsh.chateaudouble@gmail.com

### SERVICES ET COMMERCES DIVERS

Bibliothèque à Châteaudouble le lundi de 16h30 - 18h30 et en période scolaire le samedi de 10h30 - 12h

Aux berges des 3 Ruisseaux 04 75 83 56 05 **Boulangerie Chassouant:** 04 75 47 33 17 Tous les matins sauf le lundi dans le village. Mercredi et samedi matin dans les hameaux.

Fromage de chèvre GAEC Chatelan : 04 75 47 46 06

Samedi matin tous les 15 jours à domicile (de février à novembre)

Taxi de Combovin: 04 75 59 82 61 / 06 07 77 22 64 04 75 60 06 26 Citéa transport à la demande : Véolia: 09 69 32 34 58

### PORTAGE DE REPAS **ET/OU SERVICE À LA PERSONNE**

**ADMR Montélier:** 04 75 84 79 93 ADHAP: 04 75 41 87 93 04 75 59 04 46 **EOVI Chabeuil:** Résidence Les Monts du Matin : 04 75 05 96 06

### TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

### Pour 1 journée :

- Particuliers domiciliés sur la commune 150€

- Associations domiciliées sur la commune, ou œuvrant pour le RPI 30 € ou gratuité

- Restaurant/entreprises ayant son siège sur la commune 160€

### Pour le weekend:

- Particuliers domiciliés sur la commune 250 €

- Associations domiciliées sur la commune, ou œuvrant pour le RPI

- Restaurant/entreprises ayant son siège sur la commune 300€

- Particuliers extérieurs à la commune 450 €

Lors de la signature de la convention auprès du secrétariat de mairie, il est demandé un chèque de caution de 1 000 € ainsi qu'une attestation d'assurance.

# CALENDRIER 2024

#### Samedi 13 janvier -

- 11h00 : vœux municipalité
- Remise des galettes commandées Marché de Peyrus Marché de Peyrus Les petites mains du RPI

### Vendredi 19 janvier

Assemblée générale **Avenir Combovinois** 

### Dimanche 28 janvier

Choucroute Club Amitié

#### Jeudi 8 février

Assemblée générale Club Amitié

#### Dimanche 3 mars

Matinée boudin-caillettes **Avenir Combovinois** 

#### Samedi 9 mars

Loto - salle des fêtes de Peyrus Les petites mains du RPI

#### Dimanche 30 avril

Chants des Mai Avenir Combovinois - à domicile

#### Samedi 4 mai

Omelette - Salle des fêtes **Avenir Combovinois** 

#### Lundi 8 mai

Commémoration victoire 1945 11h place Lucien Faure

#### Samedi 13 mai

Vente de plants floraux et poragers Les petites Mains du RPI

#### Samedi 28 mai -

Course de caisses à savon - Inter associatif

#### Samedi 22 juin •

80 ans du bombardement de Combovin

- 10h30 : au mémoria des Grioles
- 11h15 : au cimetière de Combovin

### Samedi 20 et dimanche 21 juillet -

Fête de Sainte Marguerite Avenir Combovinois Marché local le dimanche

### Fête de la mi-août

**Avenir Combovinois** 

#### En octobre -

Soirée de bienvenue Les petites Mains du RPI Salle des fêtes de Châteaudouble

#### Début novembre

Réservation de sapins de Noël Les petites Mains du RPI

#### Lundi 11 novembre

Commémoration Armistice 1918 11h00 place Lucien Faure

#### Dimanche 8 décembre •

Marché de Noël - Avenir Combovinois Salle des fêtes



